



Règlement du jeu-concours

Concours photos pour la fête des Pères

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

123elec – SAS Phase Neutre (ci-après la « société organisatrice »)
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : RCS : Saint Etienne B
503 824 799 dont le siège social est situé Rue Rémi Moïse - ZAC Montrambert-Pigeot 42150 La
Ricamarie

Organise du lundi 15 juin 2015 à 0h00 au 21 juin 2015 23h59, un jeu gratuit sans obligation
d'achat intitulé : « Concours photos pour la fête des Pères » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon
les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.
Les informations que vous communiquez sont fournies à la société organisatrice et non à
Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le cadre du jeu-
concours. En participant, l'utilisateur valide une décharge complète de Facebook.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à
internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France, à
l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes
personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux
parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette
autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette
autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation
relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un
autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de
preuve suffisante de ladite autorisation.

123elec – SAS Phase Neutre

SAS au capital de 37000 euros. RCS de Saint Etienne - Siège social : Rue Rémi Moïse - ZAC Montrambert-Pigeot 42150 La
Ricamarie - N° de TVA : FR39 503 824 799 - SIRET : 50382479900020 - RCS : Saint Etienne B 503 824 799
Tel : 0820 206 113 (0.09€TTC/min)



Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme Facebook aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en postant une photo créative et originale de la personne en train de travailler sur son installation électrique sur la page fan Facebook de 123elec <https://fr-fr.facebook.com/123elec> suivant :

« 123elec lance son CONCOURS PHOTOS pour la fête des Pères

Pour participer, postez une photo originale de vous en plein travail sur votre installation électrique sur notre page Facebook et gagnez peut-être une smartbox « Weekend insolite » d'une nuit + petit-déjeuner pour 2 personnes.

Vous pourrez choisir votre destination parmi plus de 700 destinations en France (cabanes, yourtes, roulottes, tipis, châteaux, maisons d'hôtes, etc.)

Le (ou la) gagnant(e) sera la personne dont la photo aura reçu le plus de mentions « J'aime » sur notre page Facebook 123elec.

Alors soyez rusé et créatif, incitez vos ami(e)s à visiter notre page pour aimer votre photo.

Période du concours : du lundi 15 juin au dimanche 21 juin 2015

Annonce du gagnant : lundi 22 juin 2015 sur notre page Facebook »

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera la personne qui aura récolté le plus de mentions « J'aime » sur sa photo sur notre page fan Facebook 123elec.

Le gagnant sera contacté dans les deux jours suivant la fin du Jeu, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 14 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

123elec – SAS Phase Neutre

SAS au capital de 37000 euros. RCS de Saint Etienne - Siège social : Rue Rémi Moïse - ZAC Montrambert-Pigeot 42150 La Ricamarie - N° de TVA : FR39 503 824 799 - SIRET : 50382479900020 - RCS : Saint Etienne B 503 824 799
Tel : 0820 206 113 (0.09€TTC/min)



Le Jeu permet un seul gagnant parmi les participants ayant posté une photo créative et originale d'eux-mêmes en train de travailler sur leur installation électrique sur la page fan Facebook de 123elec.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le Jeu est doté du lot suivant pour la personne déclarée gagnante. Le gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- Une smartbox pour un week-end insolite pour une nuit + petit-déjeuner pour 2 personnes. Le gagnant peut-choisir parmi plus de 700 destinations en France (cabanes, yourtes, roulottes, tipis, châteaux, etc.). Smartbox d'une valeur de 69.69€ TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Le règlement du Jeu est disponible sur notre site www.123elec.com. Il peut aussi être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société

123elec – SAS Phase Neutre

SAS au capital de 37000 euros. RCS de Saint Etienne - Siège social : Rue Rémi Moïse - ZAC Montrambert-Pigeot 42150 La Ricamarie - N° de TVA : FR39 503 824 799 - SIRET : 50382479900020 - RCS : Saint Etienne B 503 824 799
Tel : 0820 206 113 (0.09€TTC/min)



organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

123elec – SAS Phase Neutre

SAS au capital de 37000 euros. RCS de Saint Etienne - Siège social : Rue Rémi Moïse - ZAC Montrambert-Pigeot 42150 La Ricamarie - N° de TVA : FR39 503 824 799 - SIRET : 50382479900020 - RCS : Saint Etienne B 503 824 799
Tel : 0820 206 113 (0.09€TTC/min)